

SOMMAIRE :

Nomination au Conseil
d'Administration de la
Nouvelle Banque Centrale
des Etats de l'Afrique
de l'Ouest.

--:--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°62-136/PR/MFT du 19 Mars 1962 portant désignation d'Administrateurs pour représenter la République du Dahomey au Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- VU l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 12 Mai 1962;
- VU la Loi n°62-22 du 6 Juillet 1962 portant ratification dudit accord ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1er - Est et demeure rapporté le décret n°62-136/PR/MFT du 19 Mars 1962 portant désignation d'Administrateurs pour représenter la République du Dahomey au Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Article 2 - Sont désignés en qualité d'administrateurs titulaires pour représenter la République du Dahomey au Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

- Me Bertin BORNA, Ministre des Finances et du Travail,
- M. Gaston de SOUZA, Directeur de Cabinet du Ministre des Finances et du Travail.

Article 3 - Est désigné en qualité d'administrateur suppléant :
M. KPOGNON Stanislas, Conseiller Technique au Ministère des Finances et du Travail.

Article 4 - Le Ministre des Finances et du Travail est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, PORTO-NOVO, le 31 AOUT 1962.-
Le Ministre des Finances et
du Travail :

AMPLIATIONS :

B. BORNA

P.R. 4
M.F.T. 4 BCEAO - Cotonou .. 3 JORD... 1
BCEAO - Paris .. 4 Intéressés .. 3

Robert MAGA